

21^{eme} TOUR DU COUESNON

MARCHES DE BRETAGNE



Souvenir Marcel BOUVIER

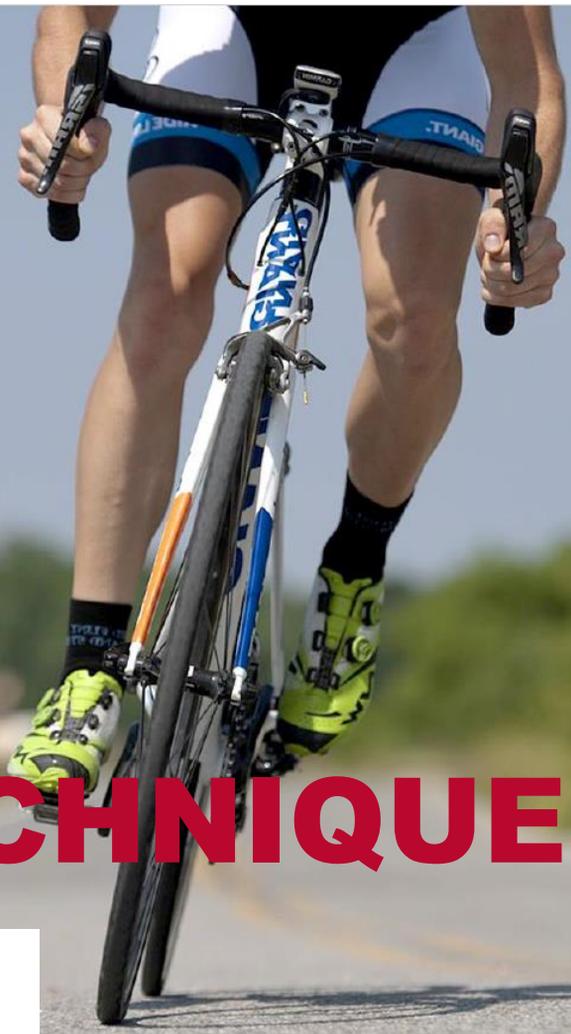
Dimanche 2 JUIN 2024

Etape 1

**ST GEMAIN EN COGLES
- LE CHATELLIER
(CLM) 5.380 KMS**

Etape 2

**ST GEMAIN EN COGLES
ST GEMAIN EN COGLES
116,3 KMS (Ligne)**



DOSSIER TECHNIQUE



COUPE DE BRETAGNE JUNIORS CREDIT AGRICOLE MOZAIC



*Coupe de Bretagne U19 Crédit Agricole Mozaïc 2024
3^{ème} Manche*





DEROULEMENT DES EPREUVES

Dimanche 2 juin 2024 :

*Permanence à partir de 7h30
au Local des Services Techniques de Saint Germain en Coglès*

1ère EPREUVE

CLM INDIVIDUEL - 5.330 KMS

***Contrôle des vélos et du matériel : à partir de 7h45
1^{er} départ : 8h30***

Réunion des directeurs sportifs : 13h00

au Local des Services Techniques de Saint Germain en Coglès

2eme EPREUVE

St GERMAIN EN COGLES – St GERMAIN EN COGLES

***64.700 Kms en ligne + 6 Tours de 8.600 KMS
Soit 116,3 Kms***

***Départ fictif : 14h15
Départ réel : 14h20***

A SAVOIR

Le Tour du Couesnon se déroule cette année sur 2 jours, mais les épreuves du samedi et du dimanche sont distinctes. Un coureur peut choisir de courir le samedi et pas le dimanche, et inversement. Un coureur abandonnant l'épreuve du samedi pourra participer quand même à l'épreuve du dimanche. Un classement général aux points récompensera le meilleur coureur de ces 2 jours. Les 25 premiers coureurs de chaque épreuve se verront attribuer des points. L'épreuve est de classe 1.34, c'est à dire ouverte aux coureurs de la série U19 engagés individuellement ou par équipe.

Attribution des points par étapes

Grille de points Boucle des Portes du Coglais									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
45	42	40	39	38	37	36	35	34	33
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
32	31	30	29	28	27	26	25	24	23
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
22	21	20	19	18	17	16	15	14	13
31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
12	11	10	9	8	7	6	5	4	3

Dimanche 2 JUIN 2024

Epreuve 2

Saint Germain en Cogles - Le Chatellier

5,330 KMS (CLM INDIVIDUEL)

**21^{ème} Tour du
Couesnon Marches
de Bretagne**

Souvenir Marcel BOUVIER



1ère EPREUVE

CLM INDIVIDUEL - 5.330 KMS

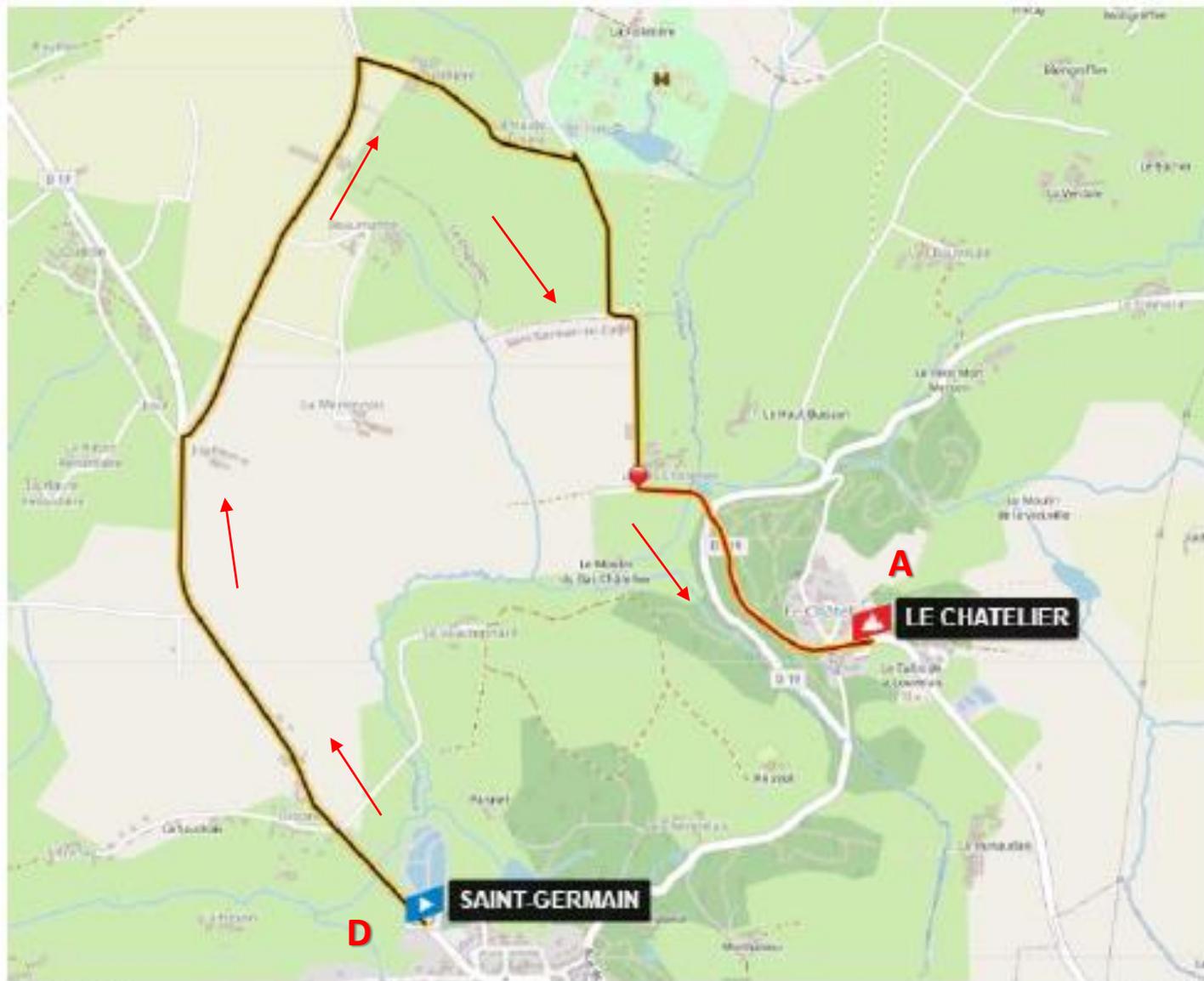
Contrôle des vélos et du matériel : à partir de 7h45

Départ du premier coureur : 8h30

ROUTES	ITINERAIRE	KILOMETRAGE		HORAIRE
		PARCOURU	A PARCOURIR	1 ^{er} Coureur
D17	DEPART / Route de Montours (face au parking du cimetière)	0	5.330	8h30
D 17	SORTIE SAINT GERMAIN EN COGLES	0.100	5.230	8h30
D17 / D 105	VERS SAINT GEORGES DE REINTEBAULT – PARC FLORAL	1.500	3.830	8h32
C 6	Vers LE CHATELLIER	2.700	2.630	8h34
C 6	CHATEAU DU PARC FLORAL – LE CHATELLIER	3.400	1.930	8h35
D 219	Vers le CHATELLIER	4.800	0.730	8h37
D 219	ENTREE LE CHATELLIER	5.000	0.330	8h38
D 219	TOUT DROIT (DERIVATION A DROITE)	5.200	0.130	8h38
D 219	ARRIVEE	5.330	0.00	8h38



Parcours CLM



Dimanche 2 JUIN 2024

Epreuve 3

**Saint Germain en Cogles -
Saint Germain en Cogles
116,3 KMS**

(Circuit en ligne 64,7 kms puis
6 tours 8,6kms)

**21^{ème} Tour du
Couesnon Marches
de Bretagne**

Souvenir Marcel BOUVIER



21ème Tour du Couesnon - Marches de Bretagne

Souvenir Marcel Bouvier

Fédérale Juniors

Dimanche 2 Juin 2024

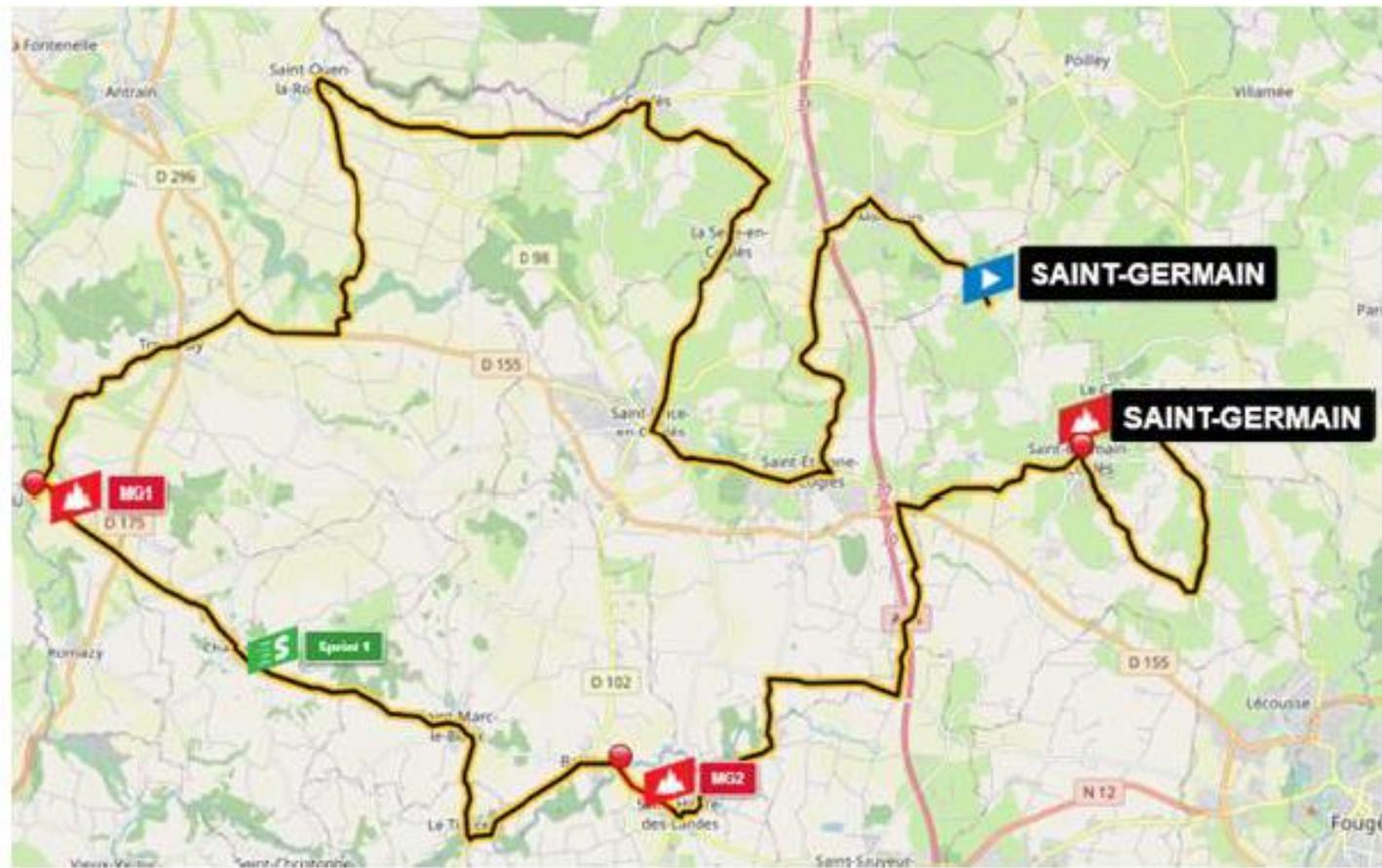
Etape en ligne : Saint Germain en Cogles - Saint Germain en Cogles

Heure de départ	14:20:00
Rassemblement et contrôle Départ	13H15
Appel des coureurs	14H
Cérémonie Protocolaire et Départ en groupe	14H15
Rassemblement face au cimetière de Saint Germain en Cogles	
Parcours en Ligne	64,7 kms
+ 6 tours de 8,6 kms	51,6 kms
Kilométrage Total	116,3 kms

MG	Meilleur Grimpeur
SI	Sprint

Routes	Itinéraire	Kilométrage		Moyenne Horaire		
		Parcours	A Parcourir	38 km/h	40 km/h	42 km/h
D17	Départ Fictif : Près du cimetière St Germain en Cogles	0,000				
D17	Sortie Saint Germain en Cogles	1,500				
D17	DEPART REEL : A Hauteur de Rouillon	2,600				
		0,000	116,300	14:20:00	14:20:00	14:20:00
D17	Entrée MONTOURS	2,100	114,200	14:23:19	14:23:09	14:23:00
D17	Sortie MONTOURS	3,100	113,200	14:24:54	14:24:39	14:24:26
D103	Entrée SAINT ETIENNE EN COGLES	8,300	108,000	14:33:06	14:32:27	14:31:51
C85	Sortie SAINT ETIENNE EN COGLES	9,500	106,800	14:35:00	14:34:15	14:33:34
C68	Entrée SAINT BRICE EN COGLES	10,800	105,500	14:37:03	14:36:12	14:35:26
D102	Sortie SAINT BRICE EN COGLES	12,200	104,100	14:39:16	14:38:18	14:37:26
D102	Entrée LA SELLE EN COGLES	15,000	101,300	14:43:41	14:42:30	14:41:26
D17	Sortie LA SELLE EN COGLES	15,600	100,700	14:44:38	14:43:24	14:42:17
D17	Entrée COGLES	18,400	97,900	14:49:03	14:47:36	14:46:17
D17	Sortie COGLES	18,900	97,400	14:49:51	14:48:21	14:47:00
D13	Entrée SAINT OUEN LA ROUERIE	24,200	92,100	14:58:13	14:56:18	14:54:34
D13	Sortie SAINT OUEN LA ROUERIE	25,500	90,800	15:00:16	14:58:15	14:56:26
D796	Entrée TREMBLAY	32,200	84,100	15:10:51	15:08:18	15:06:00
D796	Sortie TREMBLAY	33,300	83,000	15:12:35	15:09:57	15:07:34
	MG : Montée de 800m, 5% à 6%	37,600	78,700	15:19:22	15:16:24	15:13:43
D18	Entrée CHAUVIGNE	40,900	75,400	15:24:35	15:21:21	15:18:26
D18	Sortie CHAUVIGNE	41,800	74,500	15:26:00	15:22:42	15:19:43
D18	SI : Carrefour avec D22 Direction de Saint Marc le Blanc	42,100	74,200	15:26:28	15:23:09	15:20:09
D18	Entrée SAINT MARC LE BLANC	45,100	71,200	15:31:13	15:27:39	15:24:26
D298	Sortie SAINT MARC LE BLANC	46,000	70,300	15:32:38	15:29:00	15:25:43
D298	Entrée LE TIERCENT	47,200	69,100	15:34:32	15:30:48	15:27:26
D298	Sortie LE TIERCENT	47,400	68,900	15:34:51	15:31:06	15:27:43
D102	Entrée BAILLE	49,600	66,700	15:38:19	15:34:24	15:30:51
D18	Sortie BAILLE	50,100	66,200	15:39:06	15:35:09	15:31:34
D18	Entrée SAINT HILAIRE DES LANDES	51,500	64,800	15:41:19	15:37:15	15:33:34
	MG : Montée de 800m, 5% à 6%	51,700	64,600	15:41:38	15:37:33	15:33:51
D18	Sortie SAINT HILAIRE DES LANDES	52,200	64,100	15:42:25	15:38:18	15:34:34
D13	Entrée SAINT GERMAIN EN COGLES	63,900	52,400	16:00:54	15:55:51	15:51:17
	ENTREE CIRCUIT	64,400	51,900	16:01:41	15:56:36	15:52:00
D13	Sortie SAINT GERMAIN EN COGLES	64,700	51,600	16:02:09	15:57:03	15:52:26
	1er Passage sur la ligne d'arrivée	64,700	51,600	16:02:09	15:57:03	15:52:26
	Entrée LE CHATELLIER	65,800	50,500	16:03:54	15:58:42	15:54:00
	Sortie LE CHATELLIER	66,500	49,800	16:05:00	15:59:45	15:55:00
D17	Entrée SAINT GERMAIN EN COGLES	72,200	44,100	16:14:00	16:08:18	16:03:09
D105	RETOUR ENTREE CIRCUIT	73,000	43,300	16:15:16	16:09:30	16:04:17
D219	SI : 2ème passage sur la ligne d'arrivée	73,300	43,000	16:15:44	16:09:57	16:04:43
D219	MG : 3ème passage sur la ligne d'arrivée	81,900	34,400	16:29:19	16:22:51	16:17:00
D219	SI : 4ème passage sur la ligne d'arrivée	90,500	25,800	16:42:54	16:35:45	16:29:17
D219	MG : 5ème passage sur la ligne d'arrivée	99,100	17,200	16:56:28	16:48:39	16:41:34
D219	SI : 6ème passage sur la ligne d'arrivée	107,700	8,600	17:10:03	17:01:33	16:53:51
D219	ARRIVEE	116,300	0,000	17:23:38	17:14:27	17:06:09

Epreuve 3



Guide Technique

Article 1 - Règlement :

Le 21^{ème} Tour du Couesnon Marche de Bretagne Souvenir Marcel Bouvier est organisé par l'Amicale Cycliste Couesnon Nord et contrôlé par le Club Olympique Cycliste Fougerais le dimanche 2 juin 2024 sous la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme.

Article 2 - Catégorie :

L'épreuve est de classe 1.34, c'est à dire ouverte aux coureurs de la série U19 engagés individuellement ou par équipe et titulaires d'une licence au moins Open 3 .

Article 3 - Distance :

1^{ère} Epreuve: : 5.330 Kms /St Germain en Cogles – Le Chatellier.Contre la montre individuel.

2^{ème} Epreuve : 116,3 Kms St Germain en Cogles / St Germain en Cogles. Epreuve en ligne (1 boucle de 64,7 Kms puis 6 tours de 8,6)Kms).

La distance totale des 2 épreuves est de : 121,630 kms.

Article 4 - Collège des commissaires :

Le collège est composé des membres suivants :

Président de jury : Corentin BOUGEARD

Arbitre titulaire 1 : Jérôme COLOMBEL

Arbitre titulaire 2 : Annie RENARD

Juge à l'arrivée : Dominique TREMAUDAN

Chronométrateur :

Commissaires Motos : Ludovic DUCLOYER et Fabienne JUHEL

Le collège des arbitres prononce les sanctions éventuelles.

Article 5 - Permanence :

La permanence se tiendra au local technique de Saint Germain en Cogles (Zone Départ). Elle sera ouverte le Dimanche 2 juin 2024 à partir de 7H30, La remise des dossards et des plaques de cadre se fera au même endroit pendant les heures de permanences.

La réunion technique de la Direction de Course, avec les Arbitres et les Directeurs Sportifs, se tiendra au **local technique de Saint Germain en Cogles à 13 heures.**

Article 6 - Contre la montre individuel :

Une zone au départ est mise en place pour le stationnement des Directeurs Sportifs.

Les coureurs devront se présenter aux opérations de contrôle des vélos, du matériel ainsi que pour la signature 10 minutes avant l'heure de leur départ (les arbitres seront présents à partir de 7h45).

L'ordre de départ des concurrents se fera par tirage au sort effectué par l'organisateur le vendredi soir qui précède l'épreuve.

Le départ se fera tenu sur la rampe de lancement prévu à cet effet.

Le premier coureur s'élancera à 8h30.

Le chronométrage sera effectué manuellement par les chronométrateurs présents.

Chaque concurrent sera précédé d'un motard AMS 35 qui lui ouvrira la route sachant que le parcours sera entièrement fermé à la circulation. Chaque concurrent sera suivi par la voiture de son club ou une voiture personnelle. Le conducteur de la voiture suiveuse devra être titulaire d'une licence FFC.

Article 7 - Course en ligne :

Une zone au départ est mise en place pour le stationnement des Directeurs Sportifs. Les directeurs sportifs devront être titulaires au moins d'un diplôme fédéral pour pouvoir conduire les véhicules d'équipe.

Après l'appel des coureurs et le départ fictif, le départ réel se fera lancé, à l'endroit mentionné sur le programme officiel (à la sortie de Saint Germain en Cogles au lieu dit ROUILLON (Carrefour RD17/).

Cet endroit sera matérialisé par un panneau « km 0 ».

L'ordre de marche des véhicules en course sera défini par le classement général provisoire après l'épreuve du samedi et le CLM.

Article 8 - Dépannage :

Deux véhicules équipés de « Bretagne Service course », avec mécaniciens à bord, assureront le dépannage neutre. Les véhicules des équipes pourront également assurer le suivi et le dépannage de leurs coureurs en course. L'ordre des voitures pour l'épreuve en ligne sera établi selon l'ordre du classement général individuel au temps.

Article 9 - Véhicules suiveurs :

Seuls les véhicules autorisés par le règlement FFC pourront suivre l'épreuve.

Le véhicule du médecin de la course suivra le peloton principal et sera positionné à la demande des commissaires derrière le président du jury.

Un véhicule balai suivra les derniers coureurs de la course. Au franchissement de la ligne d'arrivée, le commissaire à bord, s'arrêtera et remettra les dossards des coureurs ayant abandonnés.

Une moto « info » transmettra les informations de la course.

Une moto « ardoisier » indiquera brièvement les écarts aux coureurs.

Une ambulance assurera les secours au cours de l'épreuve.

Article 10 - Radio Tour

La fréquence Radio Tour sera : 157.550

Bretagne Service Course mettra à disposition des postes radio à partir de 12h sur le parking de la permanence. Ils devront être ramenés au même endroit à l'issue de l'épreuve.

Article 11 - Parcours :

En cas d'accident ou d'incident risquant de fausser le déroulement de la course, le président du jury des commissaires en accord avec le directeur de course, et après avoir averti le chronométrateur peut décider :

- 1- De modifier le parcours.
- 2- De déterminer une neutralisation temporaire de la course.
- 3- D'annuler une partie de l'épreuve ainsi que de tous les résultats des classements intermédiaires disputés préalablement sur cette partie et de redonner un nouveau départ à proximité du lieu où la course a été interrompue.
- 4- De conserver les résultats acquis et de redonner un nouveau départ en tenant compte des écarts enregistrés au moment de l'incident.

Article 12 - Obstacles sur le parcours :

Les obstacles que pourront rencontrer les concurrents sur le parcours seront signalés par 15 motards sécurité de l'association AMS 35 , à l'aide d'un drapeau de couleur jaune.

Article 13 - Ravitaillement :

Le ravitaillement des coureurs ne sera possible qu'après le panneau « Km 30 » et interdit dans les 2 derniers tours du circuit final.

Une zone de ravitaillement à pied sera mise en place avant la ligne d'arrivée sur le circuit (point de passage à chaque fin de boucle).

Cette zone de ravitaillement sera précédée d'une zone de collecte des déchets dite « zone verte ».

Le Président du Jury des commissaires aura autorité de modifier ces critères en fonction des conditions de course et des conditions climatiques.

Article 14 - Arrivée :

Un panneau indiquera les 25, 20, 15, 10, 5, 4, 3 et 2 derniers kilomètres.

Une flamme rouge indiquera le dernier kilomètre.

Des panneaux indiqueront la distance restant à parcourir jusqu'à l'arrivée (300m, 200m, 150m, 100m, 75m, 50m, 25m).

Les temps seront pris sur la ligne d'arrivée.

Article 15 - Délais :

1^{ère} Epreuve CLM : Le délai sera de 25% du temps du vainqueur du CLM.

3^{-ème} Epreuve: étape en ligne : Le délai sera de 10% du temps du vainqueur.

Article 16 - Pénalités :

Le barème réglementaire des pénalités appliqué sera celui de la FFC.

Article 17 - Les classements :

L'épreuve comprend quatre classements distincts :

- Le classement général individuel au temps
- Le classement du meilleur grimpeur
- Le classement du meilleur animateur
- Le classement du meilleur Juniors 1^{ère} année

MAILLOT JAUNE
MAILLOT A POIS
MAILLOT VERT
MAILLOT BLANC

Article 18 - Le classement général individuel au temps :

Le classement général individuel au temps, Maillot jaune parrainé par **COUESNON MARCHE DE BRETAGNE**, s'obtient par addition des temps du contre la montre du matin et de l'épreuve en ligne de l'après midi.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les fractions de seconde enregistrés lors des étapes contre la montre individuelles sont réincorporées dans le temps total pour départager les coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape, et, en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

Article 19 - Le classement meilleur grimpeur :

Le classement meilleur grimpeur, Maillot à pois parrainé par **HARMONIE MUTUELLE**, s'obtient par l'addition des points acquis lors des 4 classements mis en place sur le parcours :

Deuxième Epreuves St Germain en Cogles- St Germain en Cogles 2 Juin 2024

- Km 37,6 : Côte après sortie Tremblay
- Km 51,7 : Côte de St Hilaire des Landes
- Km 81,9 : 3^{ème} passage sur la ligne d'arrivée à St Germain en Cogles
- Km 99,1 : 5^{ème} passage sur la ligne d'arrivée à St Germain en Cogles

L'attribution des points s'établira de la façon suivante : 1^{er} : 6 Pts 2^{ème} : 4 Pts 3^{ème} : 2 Pts 4^{ème} : 1 Pt

En cas d'égalité de points au classement final du meilleur grimpeur, c'est la place au classement de l'épreuve en ligne qui départagera les ex-æquo.

Pour figurer au classement du meilleur grimpeur, le coureur doit terminer l'épreuve.

Article 20 - Le classement meilleur animateur :

Le classement meilleur animateur, Maillot vert parrainé par **ADAF SOMATHERM**, s'obtient par l'addition des points acquis lors des 4 classements mis en place sur le parcours :

Deuxième Epreuves St Germain en Cogles- St Germain en Cogles 2 Juin 2024

- Km 42,1 : sortie Chauvigné
- Km 73,3 : 2^{ème} passage sur la ligne d'arrivée à St Germain en Cogles
- Km 90,5 : 4^{ème} passage sur la ligne d'arrivée à St Germain en Cogles
- Km 107,7 : 6^{ème} passage sur la ligne d'arrivée à St Germain en Cogles

L'attribution des points s'établira de la façon suivante : 1^{er} : 6 Pts 2^{ème} : 4 Pts 3^{ème} : 2 Pts 4^{ème} : 1 Pt

En cas d'égalité de points au classement final du meilleur animateur, c'est la place au classement de l'épreuve en ligne qui départagera les ex-æquo.

Pour figurer au classement du meilleur animateur, le coureur doit terminer l'épreuve.

Article 21 - Le classement meilleur U 19 1^{ère} année :

Le classement du meilleur U19 1^{ère} année, Maillot blanc parrainé par **COQUELIN BATIMENT**, est réservé aux coureurs né en **2007** et s'obtient par l'addition des places sur les 3 épreuves au programme des 2 jours. En cas d'égalité, la meilleure place obtenue primera, puis la place à la dernière étape

Article 22 - Protocole :

La cérémonie protocolaire se déroulera sur le podium prévu à cet effet sur la ligne d'arrivée de Saint Germain en Cogles . Seront conviés à l'arrivée du contre la montre pour la remise des fleurs et dans la mesure du possible le plus rapidement :

- Le vainqueur du contre la montre qui recevra le Maillot Jaune
- Le second qui recevra le Maillot à Pois
- Le troisième qui recevra le Maillot Vert
- Le premier U 19 1^{ère} année qui recevra le Maillot Blanc

Seront conviés, après l'arrivée de l'épreuve en ligne, pour la remise des trophées et dans la mesure du possible le plus rapidement :

- Les trois premiers de l'épreuve en ligne
- Le vainqueur du classement de meilleur grimpeur
- Le vainqueur du classement de meilleur animateur
- Le premier U 19 1^{ère} année du classement général individuel au temps
- Les trois premiers du classement général individuel au temps

Article 23 - Réclamations :

S'il y a lieu, les réclamations se feront par écrit par le ou les coureurs ou par le directeur sportif responsable dans les délais suivant :

30 minutes maxi après l'affichage en ce qui concerne les classements.

30 minutes maxi après l'arrivée pour le reste.

Article 24 - Contrôle Antidopage :

Le contrôle antidopage se fera conformément à la législation en vigueur, et se déroulera si besoin au local prévu à cette effet derrière le podium d'arrivée.

Article 25 - Accord général :

Le fait d'être engagé implique que chaque concurrent a pris connaissance du présent règlement et en accepte les termes.



CENTRE HOSPITALIER DE FOUGERES

133 Rue de la Forêt - BP 10561 - 35305 FOUGERES CEDEX

TEL : 02-99-17-70-00

GRILLES DE PRIX

CLASSEMENT GENERAL – GRILLE 610/20

Places	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Prix	122 €	91 €	73 €	61 €	49 €	43 €	34 €	27 €	18 €	12 €

Places	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Prix	11 €	9 €	9 €	9 €	8 €	8 €	7 €	7 €	6 €	6 €

CLASSEMENTS MEILLEUR GRIMPEUR

Places	1	2	3
Prix	80€	60€	40€

CLASSEMENTS MEILLEUR ANIMATEUR

Places	1	2	3
Prix	80€	60€	40€



2001

- 1^{er} CADET Antoine ACC Marigny
- 2^{ème} PELE Alexandre VC MORTAIN
- 3^{ème} GERARD Armand VC DINANNAIS

2002

- 1^{er} GERARD Arnaud CC MONCONTOUR
- 2^{ème} GUERNION Gaëtan CC MONCONTOUR
- 3^{ème} CHEVAL Sylvain CC MONCONTOUR

2003

- 1^{er} GAUDIN Damien BEAUPREAU VS
- 2^{ème} DAVID J CC MONCONTOUR
- 3^{ème} HARDY Maxime SD 61

2004

- 1^{er} HARDY Maxime CC MONCONTOUR
- 2^{ème} GUYOT Yann VELOCE VANNETAIS
- 3^{ème} BOIORIEUX Gaël CC MONCONTOUR

2005

- 1^{er} CAVENET Neill COMITE 209
- 2^{ème} ROGER L COMITE 29
- 3^{ème} LE YONDRE OC LOCMINE

2006

- 1^{er} FONSECA Armindo COMITE 35
- 2^{ème} MAILLET Josselin VSP LA CHATAIGNERAIS
- 3^{ème} HARDY Romain COTE ARMOR MAITRE JACQUES

2007

- 1^{er} TAILLEFER Florian LIVAROT
- 2^{ème} LAVILLE R COTE ARMOR MAITRE JACQUES
- 3^{ème} TOCQUE N COTE ARMOR MAITRE JACQUES

2008

- 1^{er} GOUGEON Quentin CD MAYENNE
- 2^{ème} CLOAREC M UC BRIOCHINE
- 3^{ème} LUCIENNE V VSP LAMBALLE

2009

- 1^{er} KRAINER Taruia UC BRIOCHINE
- 2^{ème} COLLIN Antoine ECP DINAN
- 3^{ème} TIMEN Damien AC LANESTER

2010

- 1^{er} MARTIN Guillaume VCH
- 2^{ème} LEGAL J LANGUIDIC
- 3^{ème} NINA A LANESTER

2011

- 1^{er} LEDANOIS Kévin UC NANTES
- 2^{ème} GROUAULT Pierre VC SAINT HILAIRE
- 3^{ème} TASSEL R UC BRIOCHINE

2012

- 1^{er} GUILCHER Axel UC NATES ATLANTIQUE
- 2^{ème} ROLLAND L UC BRIOCHINE
- 3^{ème} GUERIN C VC SAINT HILAIRE

2013

- 1^{er} LATOUCHE Norman COTE ARMOR MAITRE JACQUES
- 2^{ème} BENOIST A COTE ARMOR MAITRE JACQUES
- 3^{ème} RICHEUX F COTE ARMOR MAITRE JACQUES

2014

L' édition n'a pas eu lieu

2015

- 1^{er} FOURNIER Quentin ANGERS CYCLISME
- 2^{ème} GUEGAN Maël AS BREVINOIS
- 3^{ème} LEPINGLARD Nathan CHÂTEAU D OLNNE

2016

- 1^{er} TURGIS Tanguis US METRO PARIS
- 2^{ème} LECAMUS LAMBERT Florentin CD35
- 3^{ème} MARIAULT Axel UC NATES ATLANTIQUE

2017

- 1^{er} LECAMUS LAMBERT Florentin CD35
- 2^{ème} DEVANNE Antoine CR POUZAUGE
- 3^{ème} MAERTENS Gautier UC BRIOCHINE

2018

- 1^{er} DAVID Maxence Sud de l'Heure Cyclisme
- 2^{ème} DUBOIS Pierre Emmanuel OC Redon
- 3^{ème} TOUMIRE Hugo VC Catenay

2019

- 1^{er} PAGE Hugo ES Auneau Cyclisme
- 2^{ème} TOUMIRE Hugo VC Catenay
- 3^{ème} HERON Antonin AS Tourlaville

2020

L' édition n'a pas eu lieu.

2021

L' édition n'a pas eu lieu.

2022

- 1^{er} BRIAND Enzo UC Nantes Atlantique
- 2^{ème} LAURENSOT Edgar OCC Cessonais
- 3^{ème} HUE Antoine VCP Loudéac

2023

- 1^{er} MERCIER Edwin ARGENTEUIL VAL DE SEINE
- 2^{ème} PAVIS Evan UC TILLY VAL DE SEULLES
- 3^{ème} ZAHM MAEL TEAM AVOIS